Règlement de zonage VS-R-2012-3 Zone 85170

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Division permis, programmes et inspections

Grille des usages et des normes

P-19-85170

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages																						

2- USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	**# Dispositions**																							
Autres services publics (infrastructure)		4890		★	★	★																		
Espace vert non aménagé		7723	★																					
3- USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU																								
4- STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																								
Détachée (isolée)				★																				
Jumelée					★																			
En rangée						★																		
5- NORMES DE LOTISSEMENT																								
5-1- TERRAIN																								
Largeur (mètre)	min.				12	6																		
Profondeur (mètre)	min.			60	60	60																		
Superficie (mètre carré)	min.				720	360																		
6- NORMES DE ZONAGE																								
6-1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																								
Avant (mètre)	min.			15	15	15																		
Latérale 1 (mètre)	min.			10	6	6																		
Latérale 2 (mètre)	min.			10	6	6																		
Latérale sur rue (mètre)	min.			15	15	15																		
Arrière (mètre)	min.			15	15	15																		
Arrière sur rue (mètre)	min.			15	15	15																		
6-2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																								
Hauteur (étage)	min./max.			1/2	1/2	1/2																		
Largeur (mètre)	min.			10	6	6																		
Superficie d'implantation au sol (mètre carré)	min.			100	60	60																		
6-3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																								

7- AUTRES RÈGLEMENTS APPLICABLES

PIIA:
Zone assujettie en partie ou en totalité à un PIIA. L'application est déterminée en vertue du règlement sur le PIIA. Vérifiez la cartographie.

8- ARTICLES APPLICABLES

9- NORMES SPÉCIFIQUES	# Dispositions
Zone affectée en partie ou en totalité par une zone de contraintes relatives aux glissements de terrain, tel que prescrit au chapitre 14 du règlement de zonage. Vérifiez la cartographie.	

10- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

11- NOTES (ARTICLES)

12- AVIS DE MOTION

13- AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Numéro de dossier	Entrée en vigueur
VS-RU-2012-44	ARS-11	2012-07-02
	CA-37	2016-04-13
	CA-48	2020-01-27
VS-RU-2026-32	ARS-1765	2026-03-03